

Commune de Chantesse
CONSEIL MUNICIPAL du MERCREDI 2 NOVEMBRE 2016
A 20 H 30
Compte-rendu de séance

Présents : Isabelle Oriol, René Guinard, Daniel Martin, Marie-Laure Gambirasio, Martine Durris, Denis Lacchio, Bruno Essertier

Absents : Nathalie Bessoud, Marie-Hélène Fontaine, Stéphane Béchu (excusés), Olivier Pevet

Madame Bessoud a donné procuration à Monsieur Lacchio.

Monsieur Denis Lacchio a été élu secrétaire.

1- Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2016

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 5 octobre 2016.

Madame le Maire demande à l'assemblée que soit rajouté à l'ordre du jour la délibération pour renouveler le contrat de maintenance informatique avec la société Castaing. Le Conseil Municipal donne son accord.

2- Choix du locataire pour l'appartement de la cure

Suite à l'annonce du départ des locataires de l'appartement de la cure, Mr Croce Thomas et Mme Lavallée Charlotte au 15 décembre 2016, et à la recherche de nouveaux locataires, la commune a reçu trois dossiers de candidature pour cet appartement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- accorde cet appartement à Mme et Mr Captin-Philibert Eddy, qui prendront possession des lieux le 14 janvier 2017
- définit le montant du loyer mensuel à 600.91 €
- autorise Madame le Maire à signer le bail correspondant

3- Choix du cabinet d'urbanisme pour la carte communale

Madame le Maire informe l'assemblée qu'après un premier appel d'offres infructueux pour l'élaboration de la carte communale, cinq cabinets d'urbanisme ont été sollicités en direct.

La commune a reçu trois propositions qui ont été étudiées par la commission d'urbanisme de la commune de Chantesse avec l'aide des services du CAUE et de

la DDT de l'Isère.

Sarl Alpicité, Nicolas Breuillot, Urbaniste, Paysagiste, AEU
Verdi, Guillaume Tempelaere, Urbanisme et Environnement
Adeline Rey, Urbaniste O.P.Q.U

La commission d'urbanisme propose de retenir la proposition de Adeline Rey.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, choisit le cabinet
d'urbanisme Adeline Rey.

4- Point d'avancement sur les travaux

Salle des fêtes :

Le Conseil Municipal décide de faire des travaux à la salle des fêtes qui seront effectués par l'employé communal :

- Installer une tablette sous le bar
- Rabaïsser le podium et changer le plancher
- Mise aux normes de l'escalier d'accès au podium

Travaux d'aménagement du village :

Afin de poursuivre les travaux d'accessibilité piétonnier (du chemin de l'église jusqu'à la mairie) et d'aménagement du village, une réunion est prévue avec la société Sintégra, maître d'œuvre.

Accessibilité – Aménagement de l'accès à la mairie et à la salle des fêtes

Un revêtement en enrobé est prévu devant le bâtiment mairie et salle des fêtes avec création d'une place handicapé.

Une subvention sera demandée auprès des services du Territoire dans le cadre de l'accessibilité.

Demande de subvention au Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan, pour les travaux d'accessibilité de la mairie et de la salle des fêtes

Madame le Maire rappelle à l'assemblée l'agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP) validé par le Conseil Municipal de Chantesse et la Préfecture de l'Isère pour la mise en accessibilité aux bâtiments publics des personnes à mobilité réduite.

La commune de Chantesse souhaite aménager l'accès à la mairie et à la salle des fêtes afin de les mettre aux normes d'accessibilité. Le coût des travaux s'élève à 19 999.72 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Approuve la réalisation du projet d'aménagement d'accès à la mairie et à la salle des fêtes
- Autorise Madame le Maire à demander une subvention auprès des services compétents du Département de l'Isère, territoire Sud Grésivaudan
- Adopte le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Travaux d'aménagement accès mairie et salle des fêtes		Subvention du territoire	15 999.78 €
		Fonds libres de la commune	3 999.94 €
	19 999.72 €		19 999.72 €

Eglise :

Travaux à faire :

Installer une poignée à l'église et une sonnette

Installer une main courante pour l'accès par les marches et aussi côté plan incliné pour les personnes à mobilité réduite

Mairie : remplacement du présentoir destiné aux informations pour le public

Projet école

Suite à la rencontre avec les architectes conseil du CAUE, le CM souhaite revoir le projet dans son ensemble afin que celui-ci soit plus fonctionnel.

5- Contrat maintenance informatique

Le contrat de maintenance informatique avec la société Castaing étant arrivé à expiration, il est nécessaire de le renouveler pour une durée d'un an.

Ce contrat comprend 10 heures de présence sur le site pour un coût de 588 € ttc.

Après délibération, le CM autorise Madame le Maire à signer le présent contrat.

6- Questions diverses :

1) Don à des associations :

Suite au décès du fils de Nathalie Bessoud, conseillère municipale, et compte tenu de la volonté de la famille, la commune ne participera pas à l'achat de fleurs, mais il est voté à l'unanimité un don exceptionnel de 100 euros au profit de chacune des associations (IME les Ecureuils à Echirrolles et la MAS le Val Jeanne Rose)

2) Informations diverses :

- le Téléthon aura lieu le 3 décembre prochain. Le Conseil Municipal, les associations de Chantesse et la commune de Cras et ses associations participent à l'organisation de cette manifestation.
- le CM est invité à la commémoration du 11 novembre.
- le repas annuel des élus et du personnel communal est fixé au vendredi 6 janvier 2017.
- la cérémonie des vœux du Maire aura lieu le samedi 14 janvier 2017 à 11 heures à la salle des fêtes de Chantesse.
- le repas annuel des anciens est programmé le samedi 18 mars 2017.

Séance close à 22 h 15.